

Référence : C.N.429.2020.TREATIES-XXVII.7.c (Notification dépositaire)

AMENDEMENT DE DOHA AU PROTOCOLE DE KYOTO
DOHA, 8 DÉCEMBRE 2012

ARGENTINE : COMMUNICATION RELATIVE À L'APPLICATION TERRITORIALE PAR LE
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD À L'ÉGARD
DES ÎLES FALKLAND (MALVINAS)¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 1^{er} octobre 2020.

(Traduction) (Original : espagnol)

La République argentine rejette l'extension de l'application territoriale de l'Amendement de
Doha au Protocole de Kyoto, adopté le 8 décembre 2012, aux îles Malvinas, qui a été notifiée par le
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Dépositaire du Protocole le 1^{er} septembre
2020 (Communication du Royaume-Uni du 1^{er} septembre 2020).

La République argentine réaffirme sa souveraineté sur les îles Malvinas, de Géorgie du Sud et
de Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants qui font partie intégrante de son territoire
national et rappelle que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les résolutions 2065 (XX),
3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21, 41/40, 42/19 et 43/25, par lesquelles elle reconnaît
l'existence d'un différend de souveraineté et appelle les Gouvernements de la République argentine et
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à reprendre les négociations afin de trouver,
dans les meilleurs délais, un règlement pacifique, équitable et durable au différend.

Le 6 octobre 2020



¹ Voir notification dépositaire C.N.369.2020.TREATIES-XXVII.7.c du 1^{er} septembre 2020
(Application territoriale à l'égard des îles Falkland, de Gibraltar, de l'île de Man, du Bailliage de
Guernesey et du Bailliage de Jersey : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).